

Entrée en vigueur de lois

Gouvernement du Québec

Décret 953-2008, 8 octobre 2008

Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances (2007, c. 41) — Entrée en vigueur

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances (2007, c. 41) a été sanctionnée le 21 décembre 2007;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit que les dispositions de celle-ci entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les dates d'entrée en vigueur des dispositions de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE soit fixée au 8 octobre 2008 l'entrée en vigueur des articles 1 et 2, dans la mesure où il introduit les articles 77.3 à 77.7, et des articles 5 et 6 de la Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances (2007, c. 41);

QUE soit fixée au 15 décembre 2008 l'entrée en vigueur de l'article 2, dans la mesure où il introduit les articles 77.1 et 77.2, et des articles 3 et 4 de cette loi.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

50729

Gouvernement du Québec

Décret 954-2008, 8 octobre 2008

Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (2008, c. 12) — Entrée en vigueur

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur l'administration financière

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (2008, c. 12) a été sanctionnée le 5 juin 2008;

ATTENDU QUE l'article 3 de cette loi prévoit que les dispositions de celle-ci entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la date d'entrée en vigueur des dispositions de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE soit fixée au 8 octobre 2008 l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (2008, c. 12).

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

50730